



Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le 02/06/2023

ID : 011-211101167-20230601-2023\_128A-AR



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de CUXAC D'AUDE

Arrêté n°2023- 128

Domaine : Institutions et Vie Politique. Délégation de fonctions à un conseiller municipal

**Objet** : Délégation de fonction à Madame LESCURE Virginie

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu l'article L 2122 – 18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023-27 fixant le montant des indemnités versées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Madame LESCURE Virginie,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Madame LESCURE Virginie, Conseillère Municipale, est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour exercer mes fonctions dans les domaines suivants:

- Être en renfort sur les questions liées aux personnes fragiles (plan canicule, grand froid...)
- Assurer la mise en œuvre d'une politique en faveur des « aînés »
- Mettre en place un après-midi récréatif mensuelle et d'autre temps de rencontres intergénérationnels
- Organiser des visites chez les personnes isolées

**ARTICLE 2** : Mme Virginie LESCURE pourra signer tous actes se rapportant aux domaines visés à l'article 1, dans le respect des compétences du Conseil Municipal. La signature devra être précédée de la formule suivante: "par délégation du Maire"


**ARTICLE 3** : Le Maire de la commune de Cuxac d'Aude, la Directrice Générale des services et le Trésorier de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

**ARTICLE 4** : Copie du présent arrêté sera transmis à M. le sous-préfet

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT à CUXAC-d'AUDE, le 1<sup>er</sup> juin 2023

Le Maire

  
Grégory DELFOUR

